



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 30 MARS 2016

DÉLIBÉRATION N° 2016-26

FINANCES

10 – Affectation des résultats de l'année 2015 – eaux usées relatif à la compétence Assainissement

Date de la convocation : le 24 mars 2016,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER – Président du Syndicat,

Secrétaire de séance : Gérard SAINTE-BEUVE

Présents : 40

Jean-Claude LAINÉ (Commune de Baillet-en-France), Jean-Luc HERKAT (Commune de Bonneuil-en-France), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Commune de Bouffémont), Marie-Claude CALAS (Commune de Bouqueval), Jean-Pierre DAUX et Christian ISARD (CA Plaine Vallée), Paul-Édouard BOUQUIN et Charles ABEHASSERA (Commune de Domont), Marcel BOYER (Commune d'Écouen), Jérôme DROUILLOT (Commune d'Épiiais-Lès-Louvres), Alain BOURGEOIS, Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), Christian CAURO et Olivier BOISSY (Commune de Gonesse), Anita MANDIGOU et Thierry CHIABODO (Commune de Goussainville), Guy MESSAGER et Gérard VERGET (Commune de Louvres), Henri GUY (Commune de Mareil-en-France), Robert DESACHY et Francis COLOMIÉS (Commune de Le Mesnil-Aubry), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Commune de Moisselles), James DEBAISIEUX et Michèle BACHY (Commune de Piscop), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France), Patrick LEPEUVE (Commune de Roissy-en-France), Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), Xavier BELAIR (Commune de Saint-Witz), Antoine ESPIASSE (Commune de Sarcelles), Gérard SAINTE-BEUVE et Laure QUERE (Commune de Le Thillay), Bruno REGAERT (Commune de Vaud'herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Christine PASSENAUD et Carole LEFEVRE (Commune de Villeron), Léon ÉDART (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 3

Jean-Noël BELLIER, délégué titulaire de la commune d'Écouen, donne pouvoir à Marcel BOYER, Délégué titulaire de la commune d'Écouen,
Cédric MORVAN, délégué titulaire de la commune de la commune de Mareil-en-France, donne pouvoir à Henri GUY, délégué titulaire de la commune de Mareil-en-France,
Maurice MAQUIN, délégué titulaire de la commune de Villiers-le-Bel, donne pouvoir à Léon ÉDART, délégué titulaire de la commune de Villiers-le-Bel.

Présents sans droit de vote : 2

FINANCES

10 – Affectation des résultats de l'année 2015 – eaux usées relatif à la compétence Assainissement

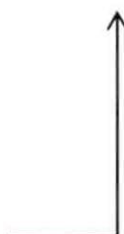
EXPOSÉ DES MOTIFS

L'instruction M49 implique que le résultat excédentaire de la section d'exploitation soit affecté en priorité pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte de ses restes à réaliser.

Les résultats de l'exercice 2014 sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

	Exploitation	Investissement	Total
Recettes	19 426 701,04 €	6 838 630,86 €	26 265 331,90 €
Dépenses	17 735 777,22 €	4 892 314,14 €	22 628 091,36 €
Résultat de l'exercice	1 690 923,82 €	1 946 316,72 €	3 637 240,54 €
Résultat antérieur	15 336 795,11 €	5 036 851,48 €	20 373 646,59 €
Résultat total	17 027 718,93 €	6 983 168,20 €	24 010 887,13 €

Restes à réaliser	
Recettes	1 259 502,53 €
Dépenses	4 062 490,54 €
Solde	- 2 802 988,01 €



Besoin de financement
actuel
0,00 €

A affecter en réserves	15 000 000,00€
A reporter en exploitation	2 027 718,93 €



Besoin de financement à venir pour l'extension de la station

Solde de l'excédent

L'exécution de l'exercice 2015 ne fait pas apparaître actuellement de besoin de financement.

Pour autant en prévision de celui qui sera nécessaire pour l'extension de la station, il est proposé d'inscrire en recette d'investissement 15 000 000 € à l'article 1068 (autres réserves) et en recette de fonctionnement l'excédent d'exploitation restant (2 027 718,93 €) à l'article 002.

FINANCES

10 – Affectation des résultats de l'année 2015 – eaux usées relatif à la compétence Assainissement

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport d'Anita MANDIGOU,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire codificatrice applicable au 1^{er} janvier 2016,

Considérant que le compte administratif eaux usées de l'exercice 2015 laisse apparaître en section d'exploitation un excédent cumulé de 17 027 718,93 €,

Considérant une mise en réserve à l'article 1068 de 15 000 000,00 €,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Reporte en section d'investissement en recette au 001 « résultat d'investissement reporté », 6 983 168,20 € correspondant au résultat cumulé de l'investissement;**
- 2- Reporte en section d'investissement en recette au 1068 « autres réserves », 15 000 000,00 €;**
- 3- Reporte en section d'exploitation en recette au 002 « résultat d'exploitation reporté », 2 027 718,93 € correspondant au résultat cumulé de la section d'exploitation;**
- 4- Et donne au Président tous les pouvoirs concernant cette affectation de résultats;**

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 5 avril 2016

Guy MESSAGER,



Président du Syndicat
Maire honoraire de LOUVRES.

Accusé de réception en préfecture
095-259500221-20160330-2016-26-DE
Date de télétransmission : 05/04/2016
Date de réception préfecture : 05/04/2016

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le 5 avril 2016.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.